

motion du CNU 24 (urbanisme et aménagement) votée ce jour :

*La 24ème section du CNU est solidaire de l'ensemble des sections ayant dénoncé le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 tant sur le fond qu'au niveau de la méthode suivie lors de son adoption.*

*En cas d'adoption définitive de la loi, la 24ème section du CNU prendra alors les mesures suivantes :*

- 1) Suspension immédiate de l'ensemble des activités de la section 24 du CNU pour une durée illimitée (sessions de qualification, d'avancement de grades, de CRCT et de PEDR...);*
- 2) Refus de siéger dans les instances d'évaluation où la participation des membres de la section est requise en tant que représentant-e-s du CNU ;*
- 3) Demande à l'ensemble des collègues, lors des comités de sélection pour le recrutement des enseignant-e-s-chercheur-e-s, de refuser que des candidat-e-s non qualifiés par le CNU soient auditionnés.*

*En début d'année 2021, la section 24 du CNU organisera une assemblée générale de ses membres. Enfin, la section réaffirme son soutien à toutes les initiatives et mobilisations en opposition à la LPR*